

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-226800019-20070907-03\_89\_07-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 10/09/2007  
Publication 14/09/2007

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation



Ludovic LIONS

N° CP

Séance du

398907

- 7 SEP. 2007

Conseil Général  
**Haut-Rhin**

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

## ACTUALISATION TARIFAIRE DES TRANSPORTS DEPARTEMENTAUX

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve l'application d'une hausse des tarifs de transports départementaux de 2,11 % ou 1,84 %, selon le marché, aux conditions du rapport,
- Approuve cette hausse à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2007,
- Approuve la nouvelle grille tarifaire des lignes reconventionnées de Haute Alsace, applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2007 selon le document annexé au rapport.

LE PRESIDENT

Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH

Adopté

.....voix contre

.....abstentions